

**FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS  
À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2023**

**FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS  
À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2023**

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>1</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
<b>ANNEXE 1 - CONGRÈS</b>	<b>13</b>
<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>14</b>



Comptables professionnels agréés  
Chartered Professional Accountants

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la  
**FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS  
À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC**

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC** la « fédération », qui comprennent le bilan au **31 mars 2023**, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fédération au **31 mars 2023**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fédération.

***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fédération à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Pefabre Gendron Beaulieu Brisson s.e.n.c.r.l.* <sup>1</sup>

Société de comptables professionnels agréés

Laval, le 19 mai 2023

---

<sup>1</sup> Par Hugues Brisson, CPA auditeur

## FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC

### RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions (note 6)	554 878	477 546
Projet de recherche	-	10 597
Cotisations	8 420	10 055
Cotisations - activités	8 885	-
Intérêts et autres revenus	4 677	1 057
	<u>576 860</u>	<u>499 255</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	331 803	306 317
Matériel informatique - Informatisation des HLM	48 958	48 286
Honoraires professionnels (note 8)	67 085	41 279
Frais de bureau	16 233	10 779
Télécommunications	13 510	14 252
Loyer et frais connexes	13 314	11 432
Location de salles, matériel et logistique	7 073	3 816
Frais de poste	8 612	6 339
Hébergement	20 019	5 184
Impression, graphisme et publications	14 092	9 380
Frais bancaires	614	635
Repas	29 568	6 655
Déplacements	30 304	9 062
Cotisations	1 855	1 708
Contribution événements	941	-
Indemnités et autres frais	12 769	14 308
	<u>616 750</u>	<u>489 432</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>(39 890)</u>	<u>9 823</u>

**FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS  
À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

---

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>252 696</b>	242 873
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(39 890)</u>	<u>9 823</u>
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b><u>212 806</u></b>	<b><u>252 696</u></b>

## FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC

**BILAN**  
**AU 31 MARS 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	226 030	413 519
Débiteurs (note 3)	19 020	9 592
Subventions à recevoir	83 500	4 406
Frais payés d'avance	4 069	4 264
	<u>332 619</u>	<u>431 781</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 5)	52 280	42 977
Revenus perçus d'avance (note 7)	67 533	136 108
	<u>119 813</u>	<u>179 085</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	<u>212 806</u>	<u>252 696</u>
	<u>332 619</u>	<u>431 781</u>

Pour le Conseil d'administration,

*Yves Dubé*

7D4DCBDD29D24C1...

DocuSigned by:

*Lucien Dionne*

65E951513F2A43F...

administrateur Yves Dubé

administrateur Lucien Dionne



## FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(39 890)</u>	<u>9 823</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(9 428)	(1 774)
Subventions à recevoir	(79 094)	90 958
Frais payés d'avance	195	(2 951)
Créditeurs	9 303	(1 350)
Revenus perçus d'avance	<u>(68 575)</u>	<u>(16 873)</u>
	<u>(147 599)</u>	<u>68 010</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(187 489)</b>	<b>77 833</b>
<b>ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u><b>413 519</b></u>	<u><b>335 686</b></u>
<b>ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><u><b>226 030</b></u></u>	<u><u><b>413 519</b></u></u>

# FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 MARS 2023**

---

## 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Ses objets s'établissent comme suit :

regrouper en fédération les diverses associations de locataires d'habitations à loyer modique du Québec ;

apporter un soutien au travail fait localement par les associations de locataires à loyer modique ;

favoriser l'implication et la prise en charge des locataires dans les habitations à loyer modique ;

représenter les locataires d'habitations à loyer modique auprès des diverses instances politiques et administratives ;

promouvoir et défendre les intérêts des locataires d'habitations à loyer modique du Québec et travailler à l'amélioration de leur qualité de vie ;

les buts et objets de la corporation sont exclusivement charitables et sans intention pécuniaire pour ses membres.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

### **Estimations de la direction**

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

# FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 MARS 2023

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Constatation des produits

La FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de cotisation sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

### Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider la Fédération à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### Évaluation des instruments financiers

La FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire.

## FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>3. DÉBITEURS</b>		
Taxes à la consommation	18 993	9 592
Autres	<u>27</u>	<u>-</u>
	<u><b>19 020</b></u>	<u><b>9 592</b></u>

#### 4. FACILITÉS DE CRÉDIT

La Fédération dispose d'une marge de crédit non utilisée, d'un montant autorisé de 50 000 \$, portant intérêt au taux de 11,70 %. Il n'y a aucune date de renouvellement, et aucune garantie n'a été donnée.

La Fédération dispose également de cartes de crédit comportant une limite de crédit totale de 15 000 \$ ainsi qu'un financement accord D Affaires d'un montant de 5 000 \$. Ces facilités de crédit portent intérêt au taux de 11,70 %. Le financement accord D Affaires n'était pas utilisé au 31 mars 2023. Aucune date de renouvellement n'est prévue et aucune garantie n'a été donnée.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>5. CRÉDITEURS</b>		
Salaires et vacances à payer	30 639	23 593
Charges à payer et frais courus	5 391	5 957
REER à payer	2 769	1 846
Sommes à remettre à l'État	<u>13 481</u>	<u>11 581</u>
	<u><b>52 280</b></u>	<u><b>42 977</b></u>

## FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>6. SUBVENTIONS</b>		
Société d'habitation du Québec	<b>180 000</b>	180 000
SACAIS	<b>158 378</b>	154 285
Office municipal d'habitation de Montréal	<b>110 221</b>	111 992
Centre de transformation du logement communautaire	<b>101 843</b>	31 269
CISSS Chaudière-Appalaches	<b>4 436</b>	-
	<u><b>554 878</b></u>	<u>477 546</u>
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>7. REVENUS PERÇUS D'AVANCE</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>136 108</b>	152 981
Constaté à titre de produits de l'exercice	<b>(111 340)</b>	(76 255)
Montant reçu pour l'exercice suivant	<b>42 765</b>	59 382
Solde à la fin de l'exercice	<u><b>67 533</b></u>	<u>136 108</u>
Les revenus perçus d'avance sont composés de :		
Office municipal d'habitation de Montréal	<b>59 138</b>	92 359
Centre de transformation du logement communautaire	<b>1 256</b>	43 299
CISSS Chaudière-Appalaches	<b>6 564</b>	-
Cotisations	<b>575</b>	450
	<u><b>67 533</b></u>	<u>136 108</u>

# FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 MARS 2023**

---

## **8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

L'organisme a versé des honoraires de 6 000 \$ (2022 : 7 350 \$) à un proche parent d'un membre de la direction générale. Ces montants sont inclus dans Honoraires professionnels à l'état des résultats.

## **9. RISQUES FINANCIERS**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 mars 2023.

### **Risque de crédit**

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses subventions à recevoir. L'organisme évalue de façon continue ses subventions à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

## **10. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

## FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS

### ANNEXE 1 - CONGRÈS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations	<u>8 885</u>	<u>-</u>
<b>CHARGES</b>		
Repas	17 908	182
Hébergement	9 183	-
Frais de transport	7 709	38
Frais de bureau	4 275	1 229
Location de salles, matériel et logistique	6 931	
Honoraires professionnels	1 279	161
Frais de garde et autres	<u>1 180</u>	<u>-</u>
	<u>48 465</u>	<u>1 610</u>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>(39 580)</u></u>	<u><u>(1 610)</u></u>

## FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>1. RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>		
Hébergement	5 840	5 075
Repas	4 916	4 963
Déplacements	4 254	2 465
Frais de bureau	207	186
Autres	-	900
	<u>15 217</u>	<u>13 589</u>
<b>2. FORMATION ET SOUTIEN</b>		
Repas	1 655	366
Hébergement	1 572	109
Déplacements	6 050	3 156
Frais de bureau	-	2 422
Honoraires professionnels	-	149
Frais de poste	-	17
Autres	-	42
	<u>9 277</u>	<u>6 261</u>
<b>3. REPRÉSENTATION</b>		
Inscriptions	1 221	1 108
Hébergement	1 502	-
Publications diverses	-	717
Contribution événements	941	-
Déplacements	2 671	272
Repas	564	25
	<u>6 899</u>	<u>2 122</u>